

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 21 JUIN 2021

Date de convocation : 14 juin 2021

Nombre de délégués en exercice : 132

Nombre de délégués présents : 80

Nombre de suffrages : 82

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-et-un juin, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de la commune de Villiers Saint Georges, sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – BERTHOMIER Gérard, titulaire – BONTOUR Thierry, titulaire – CHAMPENOIS Christian, titulaire – CLAY Deborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – PHILIPPE Jean-Marie, titulaire – TALMUFIER Daniel, titulaire – THIEBLEMONT Gilles, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – CHERON Emmanuel, suppléant – LECOQ Claude, suppléant – LUQUOT Cécile, suppléante –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – ESCULIER Dorys, titulaire – SALA Patrick, titulaire – VEIL Cathy, titulaire – HIERNARD Thierry, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOULLOT Alain, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CAUMARTIN Pierre, titulaire – COGYL Gérard, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – FASSELER Philippe, titulaire – HOTIN LETANG Julie, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – MARCHAND François, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – MILLET Jérôme, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – SIMONY Jacques, titulaire – VICQUENAUULT Nadège, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BENECH Jérôme, suppléant – CAPOEN Pascal, suppléant – CIOTTI Martine, suppléante – GALLOIS Catherine, suppléante –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BERTRAND Luc, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – FLAMEY Francis, titulaire – FORET Sylvie, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – KLEINRICHERT Patrice, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LEMORE Christine, titulaire – LEPATRE Michel, titulaire – MARTIN José, titulaire – PARQUET Véronique, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PERNET Roger, titulaire – PODOROJNIY Anastasia, titulaire – RAY Daniel, titulaire – REMBLIER Stéphane, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SIMON Dominique, titulaire – SIVANNE Evelyne, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – BALLAGUET Jean-Pierre, suppléant – CHAMPEL Jean, suppléant – CHARLE Daniel, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

Commune de Vanville :

LABATUT Jean-Luc, titulaire –

Commune de Saint Just en Brie :

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

DUCOUP Thierry – GRENET-LAFFONT Denis – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PAIX Josiane – PEYRECAVE-MARIN Martine – RENCK Jean-Claude –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

GUILLETTE Christine – MENEGAULT Corinne –

Communauté de Communes du Provinois :

BLANCHARD Flavien - BONTOUR Alain – CHARPENTIER Cécile – FABRE Dominique – PERRIN Catherine,
titulaire – PIERRU Hugo, titulaire -

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CORBISIER Bruno – de ROUX Julie – MENARD Sophie –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BOCQUET Luc – CASSAGNE Philippe – DENEUFBOURG Sandrine – EUGENE Jean-Baptiste – LAPLAIGE Didier –
LEGROS Lionel – PRON Philippe –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CALUCH Laurent - CARLIER Dominique – COIBION Frédéric – FARIVAR Parastou – GELSUMINI
Patrick – GOBARD Éric – HUBERT Joël – LEMAIRE Ingrid – VAN LANDEGHEM Jean-Marie –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BACHELET Stéphane – BANNE Pascal – BOULET Christine - de
MEULENAERE Alexandre – GALAND Yvette – LEFEVRE Christophe – PERRINO Fabien – ROCIPON Jean-Pierre –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

BEAULIEU Raphaël – CARELLA Cyril – CARRASCO Alain – CHAINEAU Francis - CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER
Delphine – JOUNIAUX Olivier – JUZWENKO Jérôme – LABONNE Bernard – LAWSON Latevi – LUCE Laure –
POULAIN Michel – QUÉRÉ Catherine – SALMON Christian – VERRIER Didier – VILLIERS Nadine –

Commune de Saint Just en Brie :

CAFFIAUX Thomas –

Pouvoirs :

DUCOUP Thierry à DE VESTELE Philippe

CHARPENTIER Cécile à CRAPART Claire

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS, AA SERVAZEIX

Secrétaire de Séance : VICQUENAULT Nadège

OBJET : N° 2021-012 – Approbation du comité syndical du 12 Avril 2021

Le procès-verbal de la réunion, du lundi 12 Avril 2021 à la Ferté Gaucher a été transmis à chacun des membres du Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du lundi 12 avril 2021 qui n'appelle aucune observation.

OBJET : N° 2021-013 Prix de l'eau Poigny Provins applicables au 01/07/2021

Vu la signature du contrat de DSP pour la distribution et la production sur les communes de Poigny et de Provins avec une date d'effet au 1^{er} juillet 2021,

Vu les changements de tarifs du fait de la scission de la production et de la distribution et du changement du mode d'exploitation pour la commune de Poigny,

La présidente propose de maintenir le prix global appliqué depuis le 1er février 2021 et de ventiler différemment les parts exploitants et syndicales.

Les tarifs applicables au 01/07/2021 sont les suivants :

- Commune de Poigny : Part syndicale à 1,6922 € / M³
- Commune de Provins : Part syndicale à 1,7857 € / M³

Le Comité syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les nouvelles parts syndicales applicables aux communes de Provins et Poigny au 01/07/2021

OBJET : N° 2021-014 Forfait horaires travaux en régie

A titre exceptionnel, certains travaux peuvent être réalisés par les agents de la régie SNE77 pour le S2e77 ou par la régie pour des travaux en régie

Afin de refacturer ces travaux, il est proposé de fixer des forfaits horaires par catégorie d'agent.

Ces forfaits inclus le tarif horaire, les charges et autres frais

- Catégorie Agent : 20€
- Catégorie Technicien : 25 €
- Catégorie Agent de Maîtrise : 30 €

Les fournitures sont refacturées au prix coutant

Vu la présentation et la nécessité de fixer ces tarifs le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les trois tarifs pour permettre les refacturations inter- budget ou le chiffrage des travaux réalisés en régie

OBJET : N° 2021-015 Acquisition parcelle OA0536-Champvallon / Villiers sur Seine

Vu l'obligation d'acquérir la parcelle OA0536 du fait du périmètre immédiat du captage de ChampVallon à Villiers sur Seine

Vu la proposition faite par l'agence de l'eau de vendre au S2e77 le terrain sur les bases des prix du domaine soit 6 950€ / ha hors frais de Notaires et autres frais

Vu la surface du terrain de 0ha79ca14 et donc un prix de vente fixé à 5 500€ hors frais de notaires et frais annexes

Vu la demande de l'agence de l'eau pour la prise en charge par le S2e77 des frais d'éviction et de pertes de récolte pour des montants respectifs de 9 892,50 € et 5 163,71€

Vu que les frais de Notaires sont à la charge du S2e77

Après avoir délibéré à l'unanimité, le comité syndical

APPROUVE l'acquisition du terrain OA 536 auprès de l'agence de l'eau au prix global de 20 556,21€ hors frais de notaires

DONNE pouvoir à Madame la présidente pour signer l'acte de vente et toutes les pièces de rapportant à ce dossier.

DIT que le budget sera aménagé en conséquence.

OBJET : N° 2021-016 Compte de gestion 2020- Régie SNE 77

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la présentation du compte de gestion

Le compte de gestion 2020 fait apparaître :

- un résultat de 873 174,52 € en fonctionnement
- un déficit de 21 182,48 € en investissement
- soit un résultat de clôture de 851 992,04 €.

Et des résultats cumulés de

- 1 154 230,08€ en fonctionnement
- - 177 258,49 € en investissement
- soit un résultat total cumulé de 976 971,59 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et les écritures du compte de gestion du comptable public

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes au compte administratif du syndicat pour le même exercice.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : N° 2021-017- Approbation compte Administratif 2020- Régie SNE77

Vu la présentation du compte administratif de l'exercice 2020 par Mme Claire Crapart lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	156 076,01			281 055,56		
Opérations de l'exercice	494 964,19	473 781,71	4 472 786,26	5 345 960,78		
TOTAUX	651 040,20	473 781,71	4 472 786,26	5 627 016,34		
Résultat de clôture	-177 258,49			1 154 230,08		976 971,59
Restes à réaliser	59 496,91	0,00				-59 496,91
TOTAUX CUMULES	710 537,11	473 781,71		1 154 230,08		917 474,68
RESULTATS DEFINITIFS ...	-236 755,40			1 154 230,08		917 474,68

Considérant que M BONICI Claude a été nommé président de séance pour procéder au vote

Considérant que Mme Claire CRAPART a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif

Le comité syndical

CONSTATE pour la comptabilité : les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser,

VOTE et arrête, les résultats définitifs du Compte Administratif de la régie SNE77 pour l'exercice 2020.

OBJET : N° 2021-018 Approbation Compte de gestion 2020- Syndicat S2e77

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la présentation du compte de gestion

Le compte de gestion 2020 fait apparaître sur l'exercice :

- un résultat de 6 333 068,19 € en fonctionnement
- un résultat de 12 978 243,00 € en investissement
- soit un résultat de clôture de 19 311 311,19 €.

Et des résultats cumulés de

- 10 196 179,91 € en fonctionnement
- 9 301 994,47 € en investissement
- soit un résultat total cumulé de 19 498 174,38 €.

Vu la justification des différences sur les reports entre le compte de gestion et le compte administratif du fait des écritures de reprises du Syndicat de Chatenay égales à 1 058,80 € en investissement et 21 708,70 € en fonctionnement avec le compte administratif

Vu la régularisation de ces différences sur l'exercice 2021 par la trésorerie de Provins

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion pour l'exercice 2020.

DIT que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part du fait de la régularisation des différences sur 2021.

OBJET : N° 2021-019- Approbation compte Administratif 2020- S2e77

Vu la présentation du compte administratif de l'exercice 2020 par Mme Claire Crapart lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	3 677 307,33			3 841 403,02		
Opérations de l'exercice	17 026 033,20	30 004 276,20	5 269 500,25	11 602 568,44		
TOTAUX	20 703 340,53	30 004 276,20	5 269 500,25	15 443 971,46		
Résultat de clôture	9 300 935,67			10 174 471,21		19 475 406,88
Restes à réaliser	7 511 062,79	6 834 990,35				-676 072,44
TOTAUX CUMULES	28 214 403,32	36 839 266,55		10 174 471,21		18 799 334,44
RESULTATS DEFINITIFS ...	8 624 863,23			10 174 471,21		18 799 334,44

Vu la justification des différences sur les reports entre le compte de gestion et le compte administratif du fait des écritures de reprises du Syndicat de Chatenay

Soit des différences de report de 1 058,80 € en investissement et de 21 708,70 € en fonctionnement avec le compte administratif qui sont régularisés sur 2021 par la trésorerie de Provins

Considérant que M BONICI Claude a été nommé président de séance pour procéder au vote

Considérant que Mme Claire CRAPART a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif

Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité :

CONSTATE pour la comptabilité une différence entre les indications du Compte de Gestion et le compte administratif relative aux reports à nouveau suite à la reprise du syndicat de Chatenay

APPROUVE les résultats de l'exercice 2020 en fonctionnement et en investissement,

RECONNAIT la sincérité des Restes à Réaliser,

VOTE et arrête les résultats définitifs du Compte Administratif du S2e77 pour l'exercice 2020.

POINTS DIVERS

1. Point Mode de gestion

- Pour rappel, suite à la nouvelle DSP concernant la distribution de l'eau potable sur les communes de Provins et Poigny, cette dernière passe en délégation au 01/07/2021 avec VEOLIA.

La Présidente confirme que le choix de l'exploitant revient au Syndicat.

Un courrier va être envoyé aux abonnés pour les informer du changement de leur exploitant.

Certains abonnés s'interrogent car leurs prélèvements ont été arrêtés.

La Présidente demande que toutes les demandes des abonnés sur Poigny soient redirigées vers à la Régie SNE77 directement.

Mme DELALOT confirme que les prélèvements ont été arrêtés et que les abonnés recevront prochainement une facture de solde. Elle appellera la secrétaire de mairie pour lui expliquer la situation afin de pouvoir communiquer au mieux avec les abonnés.

- La Présidente informe qu'il n'y aura pas de renouvellement de la prestation de service pour la commune de Maison-Rouge au 01/01/2022 mais que cette dernière sera exploitée par la Régie SNE77.

Il a été demandé qu'une communication soit bien faite auprès des administrés en amont afin qu'ils soient bien informés de ce changement.

La Présidente confirme qu'avec la vice-présidente en charge de la Communication, Mme Déborah CLAY, elle travaille à une communication auprès des abonnés, adaptée à chaque cas particulier, dans le souci de mettre en œuvre une cohérence technique pour être le plus performant avec les outils dont dispose le S2e77 à ce jour.

- La Présidente informe également qu'il a été décidé de maintenir la prestation de services pour la commune de Soisy-Bouy.

2. Compte rendu Copil CTEC

L'AESN, appuyé par la DDT et le Département, a demandé le lancement des PA de Verdelot, Jouy/St Rémy et Coulommiers Seul. Le S2e77 s'est donc engagé à mener en 2021 des actions collectives, après avoir réalisé deux réunions de lancement avec les agriculteurs en septembre, ainsi qu'à revoir sa convention avec son prestataire, Chambre d'Agriculture.

Le S2e77 compte également communiquer largement sur les actions menées sur son site internet avec une page dédiée à la Protection de la ressource.

Enfin, dans le cadre de la préparation au forum des ressources naturelles de Provins (du 8 au 13 novembre), le S2e77 va pouvoir s'engager avec d'autres acteurs dans la construction d'outils de sensibilisation et de communication.

3. Point Site internet

Les premières statistiques sur le site S2e77 et sur l'espace abonné de la Régie ont été communiquées par Mme CLAY.

En l'espace d'un mois, il y a eu 634 utilisateurs sur le site du S2e77, 705 créations de compte sur 6000 factures envoyées et 426 paiements par carte bleu sur l'espace abonné.

Il a été rappelé que les communes, ayant leur propre site internet, peuvent communiquer le lien de notre site internet.

Mme CLAY informe qu'un nouveau mail sera envoyé aux communes pour obtenir les photos afin d'actualiser la fiche commune.

4. Présentation Régie

M DE VESTELE a présenté la nouvelle organisation de la Régie en précisant les activités des trois services clientèle, réseau et production.

Une actualisation du Mémo va être distribuée auprès des communes suite à cette réorganisation. Ce Mémo n'est pas à diffuser aux abonnés.

Le numéro de téléphone communiqué pour l'astreinte de direction et les urgences est uniquement réservé aux Elus. Il n'est pas à diffuser.

Les abonnés doivent appeler le numéro de l'agence Nord ou Sud en fonction de leur commune.

5. Point travaux : Présentation des travaux sur chaque zone par les Vice-présidents en charge des travaux.

Zone NORD-EST :

- Chantier terminé pour le renouvellement de réseau à Dagny Fontaine Ramée
- Chantier en cours pour le renouvellement de réseau à Sablonnières Le Vautron
- Démarrage du chantier de renouvellement de réseau à Saâcy-sur-Marne Montménéard

Zone TRANSPREAUVINOIS :

- Chantier terminé pour le renouvellement de réseau à Melz-sur-Seine Blunay
- Chantier en cours pour l'interconnexion du TransprEAUvinois Phase 2

A Courtacon, il a été demandé qu'une solution soit apportée pour les automobilistes car avec la sortie du chantier la route est dangereuse. Mme BOURILLON informe qu'une demande de pose d'un miroir a été faite pour permettre la sortie des camions de chantier en toute sécurité.

- Chantier en cours pour l'interconnexion du TransprEAUvinois Phase 5

Zone BASSEE MONTOIS :

- Chantier en cours de sécurisation d'alimentation en eau à Hermé
- Chantier en cours de renouvellement de réseau à Hermé

6. Informations diverses

La prochaine réunion du groupe mode de gestion se déroulera le 30/06.

Les dates retenues pour le prochain Bureau est le 13/09 et le prochain Comité Syndical est le 27/09.

CLOTURE DE SEANCE

La Présidente remercie la Commune de Villiers Saint Georges pour son accueil et lève la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance
Nadège VICQUENAU

